



Poliez-Pittet, le 11 mai 2026

Au Conseil communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 04-2026

Augmentation du budget 2026 pour les jardins familiaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Dans le cadre de l'introduction du modèle harmonisé MCH2, la commune a procédé à l'adaptation de son plan comptable ainsi qu'à la migration des comptes communaux selon les nouvelles normes en vigueur.

Pour rappel, un montant CHF 20'000 a été inscrit au budget 2024 pour le début des travaux concernant la création des jardins familiaux. Ce montant n'ayant pas été utilisé durant l'exercice 2024, le montant de CHF 20'000 a été provisionné lors de la clôture 2024.

A la suite de la demande de devis pour l'exécution des travaux, il s'est avéré que les coûts estimés étaient largement plus élevés qu'initialement prévus, raison pour laquelle un montant complémentaire de CHF 20'000 a été budgété en 2025 en prévision de la fin des travaux, portant ainsi le total concernant les jardins familiaux à CHF 40'000.

Descriptif	Montant
Provision 2024 pour les jardins familiaux	CHF 20'000
Budget 2025 alloué au jardins familiaux	CHF 20'000
TOTAL	CHF 40'000

Les travaux budgétés en 2025 n'ont malheureusement pas pu être réalisés durant l'exercice 2025, le montant budgété de CHF 20'000 n'a donc pas été utilisé. Aucun montant n'a été inscrit au budget 2026 concernant la création des jardins familiaux, car les travaux auraient dû être terminés courant 2025.

A la suite du passage de MCH1 à MCH2, l'utilisation des réserves est désormais strictement réglementée et la provision de CHF 20'000 dévolue aux jardins familiaux ne peut plus être utilisée comme prévu. Sous MCH2, le montant provisionné de CHF 20'000 se trouve désormais intégré à la « Réserve de politique budgétaire ».

Suite à l'évolution des prix, le montant nécessaire à la réalisation des travaux selon les derniers devis obtenus est de CHF 49'000. Afin de pouvoir poursuivre la mise en place de ces jardins familiaux, la Municipalité sollicite une augmentation du budget 2026 de CHF 49'000, qui se détaille de la manière suivante :

Complément au budget 2026	Montant
Part correspondant à la provision 2024 pour les jardins familiaux <i>(n'est plus utilisable directement, mais le montant est intégré dans la réserve de politique budgétaire)</i>	CHF 20'000
Part non utilisée du budget 2025	CHF 20'000
Complément de budget liés à l'augmentation des coûts	CHF 9'000
TOTAL	CHF 49'000

Cette adaptation permettra de couvrir les travaux de création des jardins familiaux sur la parcelle appartenant à la Confrérie Protestante, par la pose d'une clôture, la création de places de parc au chemin des Essinges, la mise à disposition d'un cabanon de jardin pour le rangement des outils, d'une table ainsi que de la mise en place d'un point d'eau.

Incidences Financière

Le Budget 2026 sera augmenté de CHF 49'000.- sur le compte correspondant aux jardins familiaux.

Cette charge supplémentaire sera financée par la trésorerie courante de la commune.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis Municipal,
- entendu le rapport de la commission ad' hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder un crédit complémentaire de CHF 49'000.- au Budget 2026 pour les jardins familiaux.

Préavis adopté en séance de Municipalité du 18 mai 2026.

Responsable du dossier M. Duthon Pascal

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Pascal Duthon



La Secrétaire adjointe :
Patricia Ferreira Monteiro

